

TRANSMIS LE 23/07/2024
REÇU LE 23/07/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 24/07/2024
EXÉCUTOIRE LE 24/07/2024

Caractère Exécutoire Le 4 juillet 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION n°29

OBJET : TECHNIQUES - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'OCCUPATION DE LA PLAINE DU 14 JUILLET PAR LE CIRQUE DE ROME.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h20, question 12), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour les questions 1 à 12 incluse)

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Ginette FIFI-LOYALE : Françoise GONZALEZ

Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Florent BATIER : Océane USTASE.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION n°29

OBJET : TECHNIQUES – CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'OCCUPATION DE LA PLAINE DU 14 JUILLET PAR LE CIRQUE DE ROME.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2121-13,

CONSIDÉRANT l'installation d'un cirque sur la Plaine du 14 Juillet, pour la période du 16 au 29 septembre 2024 (départ le 30 septembre 2024, au matin),

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un tarif municipal applicable à cette occupation temporaire du domaine public,

CONSIDÉRANT le projet de convention, entre la Ville et le Cirque de Rome, annexé à la présente délibération,

APRÈS l'avis de la Commission « Techniques » en date du 06 juin 2024 et de la Commission « Ressources et Développement » en date du 13 juin 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1 : DÉCIDE de fixer un tarif de droit de place pour l'occupation du Cirque de Rome sur la Plaine du 14 juillet, à **2 000 €** pour la période de l'occupation du 16 au 29 septembre 2024 (départ le 30 septembre 2024, au matin).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer la convention relative à l'occupation de la Plaine du 14 juillet par le Cirque de Rome du 16 au 29 septembre 2024 (départ le 30 septembre 2024, au matin).

Article 3 : DIT que la recette correspondante est inscrite au budget primitif.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour extrait conforme

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DEL27062024Q29

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T23-54-27.00 (MI254081364)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240627-DEL27062024Q29-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'OCCUPATION
DE LA PLAINE DU 14 JUILLET PAR LE CIRQUE DE ROME.

Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 29 - TECH -CREATION TARIF
CIRQUE DE ROME.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/24 à 23:54

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 03/07/24 à 23:54

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 23:58

